



Seulles Terre et Mer

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 27 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 novembre, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seulles Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seulles. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 20 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le jeudi 20 novembre 2025.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la délibération n°DEL2025_075), Marie-France BOUVET-PENARD, Nathalie COSTIL-LESAGE, Didier COUILLARD, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFÈVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jérémy TANQUEREL, Agnès THOMASSET.

Ont donné pouvoir :

Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE
Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Hervé RICHARD
Alain DUVAL a donné pouvoir à Cyrille ROSELLO de MOLINER
Sandrine GARCON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Sylvie LEBUGLE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 31 jusqu'à la délibération n°DEL2025_074
- 32 à partir de la délibération n°DEL2025_075

Nombre de votants :

- 39 jusqu'à la délibération n°DEL2025_074
- 40 à partir de la délibération n°DEL2025_075

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2025**

Après prise en compte des remarques exprimées, le procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2025 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

N°DEL2025_071 – REVALORISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOPE le RIFSEEP dans les conditions mentionnées à compter du 1^{er} décembre 2025.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_072 – SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

SUPPRIME les postes énumérés ci-dessous.

CRÉÉ les postes énumérés ci-dessous.

Postes supprimés			Postes créés		
Filière	Grade actuel	Durée hebdo	Service	Grade proposé	Durée hebdo
Administrative	Adjoint administratif	35,00	Technique	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00
Administrative	Adjoint administratif	31,50	MFS	Adjoint administratif principal de 2ème classe	31,50
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35,00	Administration	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35,00
Animation	Adjoint d'animation	35,00	Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35,00
Animation	Adjoint d'animation	34,00	Animation/scolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	34,00
Animation	Adjoint d'animation	31,00	Scolaire	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	31,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	31,50	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	31,50
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00	Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	35,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	30,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	30,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	28,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	28,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	29,50	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	29,50
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	26,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	26,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	35,00

Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	31,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	31,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	27,50	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	27,50
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	28,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	28,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	35,00
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	30,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 1ère classe	30,00
Technique	Adjoint technique	35,00	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00
Technique	Adjoint technique	35,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00
Technique	Adjoint technique	30,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	30,00
Technique	Adjoint technique	35,00	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00
Technique	Adjoint technique	10,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	10,00
Technique	Adjoint technique	20,00	Scolaire	Adjoint technique principal de 2ème classe	20,00
Technique	Adjoint technique	35,00	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00
Technique	Adjoint technique	35,00	Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35,00

MODIFIE les postes énumérés ci-dessous.

SUPPRIME les postes énumérés ci-dessous.

Postes supprimés			Postes créés		
Filière	Grade actuel	Durée hebdo	Service	Grade / Action	Nouvelle durée hebdo
Administrative	Adjoint administratif	23	MFS	Adjoint administratif (suppression/création)	28
Administrative	Adjoint administratif principal de 2ème classe	31,50	MFS	Adjoint administratif principal de 2ème classe (suppression/création)	35
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	5	Administration		

DIT que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_073 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D’ADHÉSION
À LA PROCÉDURE DE MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CDG14**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

APPROUVE l’adhésion à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le Centre de Gestion du Calvados (CDG14).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention d’adhésion à la MPO avec le CDG14 pour une durée de 3 ans ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_074 – CONSTRUCTION NEUVE D’UNE SALLE DE SPORTS COLLECTIFS
À TILLY-SUR-SEULLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès des financeurs, l’Etat et le département du Calvados, pour la construction d’une salle de sports collectifs neuve, avec un mur d’escalade, à Tilly-sur-Seulles.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_075 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 39 VOIX POUR ET 1 CONTRE :

VOTE les modifications au budget principal 2025 comme suit :

SECTION D’INVESTISSEMENT

DÉPENSES							RECETTES						
chap	art	Fonct	Serv	OP	objet	montant	chap	art	Fonc	Serv	OP	objet	montant
041	217314	325	5208	006	Construction CLNA	12 831.36 €	041	2031	325	5208	006	Etudes CLNA	12 831.36 €
041	2313	201	6501	012	Pôle périscolaire FLP	20 000.00€	041	2031	201	6501	012	Etudes pôle périscolaire FLP	20 000.00€
041	217312	281	6601	010	plafond acoustique RSI Banville	1 740.00 €	041	2031	281	6601	010	Etude acoustique RSI Banville	1 740.00 €
TOTAL DÉPENSES SI							TOTAL RECETTES SI						
34 571.36 €							34 571.36 €						

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_076 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 39 VOIX POUR ET 1 CONTRE :

VOTE les modifications au budget principal 2025 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES							RECETTES						
chap	art	Fonc	Serv	OP	objet	montant	chap	art	Fonc	Serv	OP	objet	montant
23	2317	020	4001	010	Travaux de voiries (TVA DMO Communes)	29 500,00 €	021		020	4001	001	Virement de la section	29 500,00 €
20	2031	201	6601	010	Frais d'études (étude acoustique RSI Banville)	-4 260,00 €	13	1313	4228	5507	002	Contrat de Territoire - RPE Creully	-60 000,00 €
21	217312	201	6601	010	Construction bâtiment scolaire (mad) (RSI Banville)	4 260,00 €	45	4582	4228	5507	16	Opération d'invest. sous mandat - RPE Creully	60 000,00 €
20	2031	201	6501	012	Frais d'études (pôle périsco FLP)	-8 520,00 €							
23	2313	201	6501	012	Constructions (pôle périsco FLP)	8 520,00 €							
204	2041411	845	4107	002	Subv. Cne GFP, Bien mobilier, matériel (DMO)	-167 981,67 €							
23	2317	845	4107	010	Immo. Corporelles reçues - mad (DMO voiries)	167 981,67 €							
204	2041412	4228	5507	002	Subv. Cne GFP, Bâtiments, instal. (RPE Creully)	-60 000,00 €							
45	4581	4228	5507	16	Opération pour compte de tiers - RPE Creully	60 000,00 €							
21	21568	020	4001	002	Autre matériel, outillage incendie	-60 000,00 €							
21	21568	020	4001	010	Autre matériel, outillage incendie	-40 000,00 €							
23	2313	201	7101	009	Constructions (RSI et préau Ver/Mer)	100 000,00 €							
TOTAL DÉPENSES SI							TOTAL RECETTES SI						
29 500,00 €							29 500,00 €						

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES							RECETTES						
chap	art	Fonc	Serv	OP	objet	montant	chap	art	Fonc	Serv	OP	objet	montant
68	6817	020	4001		Dot. Prov. Dépréc. Actifs circulants	-20 000,00 €							
67	673	020	4001		Titres annulés sur exercices antérieurs	20 000,00 €							
65	6541	020	4001		Créances admises en non valeur	5 809,72 €	78	7817	020	4001		Rep. Prov. Actifs circulants	6 813,77 €
	6542	020	4001		Créances éteintes	1 004,05 €							
023		020	4001		Virement à la section Inv	29 500,00							
TOTAL DÉPENSES SF							TOTAL RECETTES SF						
36 313,77 €							6 813,77 €						
équilibre éventuel - 29 500,00 €													

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_077 – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRECOUVRABLES BUDGET PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 39 VOIX POUR ET 1 CONTRE :

VALIDE l'admission en non-valeur des créances présentées pour un montant de 5 809,72 € (article 6541) pour le budget principal.

VALIDE l'admission en créances éteintes présentées pour un montant de 1 004,05 € (article 6542) pour le budget principal.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_078 – RÉVISION DES TARIFS DU SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

FIXE, à partir du 1^{er} janvier 2026, les tarifs du SPANC comme suit :

- 200 € le contrôle de conception
- 200 € le diagnostic initial ou dans le cadre d'une vente immobilière
- 160 € le contrôle de bon fonctionnement
- 200 € le contrôle de bonne réalisation des travaux
- 150 € la contre-visite suite à un contrôle de bonne réalisation des travaux

MODIFIE le règlement du SPANC approuvé le 10 février 2022.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_079 – AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE TILLY-SUR-SEULLES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACTE que Seulles Terre et Mer percevra le FCTVA pour les travaux de réfection des pattes d'oies des voies communales Chemin de Cristot, rue de Cristot et rue Notre-Dame de Tilly dans le cadre de l'aménagement de la RD 13 à Tilly-sur-Seulles, pour un financement qui s'élève à 11 593,00 € HT soit 13 911,60 € TTC.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Tilly-sur-Seulles ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_080 – AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE D'HOTTOT-LES-BAGUES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACTE que Seulles Terre et Mer percevra le FCTVA pour les travaux de réfection de la rue aux Filles dans le cadre de l'aménagement de la RD 9 à Hottot-les-Bagues, pour un financement qui s'élève à 12 122,23 € HT soit 14 546,68 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Hottot-les-Bagues ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_081 – AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE BANVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACTE que Seulles Terre et Mer percevra le FCTVA pour les travaux de réfection des pattes d'oies des voies communales rue de la Mare Gallée, rue du Camp Romain et rue des Maillots dans le cadre de l'aménagement de la RD 12 à Banville, pour un financement qui s'élève à 13 526,50 € HT soit 16 231,80 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Banville ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_082 - AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE DE DUCY-SAINTE-MARGUERITE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACTE que Seulles Terre et Mer percevra le FCTVA pour les travaux d'aménagement de la route de Loucelles à Ducy-Sainte-Marguerite, pour un financement qui s'élève à 32 283,28 € HT soit 38 739,94 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ducy-Sainte-Marguerite ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_083 – AVENANT À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE VOIRIE AVEC LA COMMUNE D'HOTTOT-LES-BAGUES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACTE que Seulles Terre et Mer percevra le FCTVA pour les travaux d'aménagement de la route du Vesque à Hottot-les-Bagues, pour un financement qui s'élève à 2 000 € HT soit 2 400 € TTC.

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Hottot-les-Bagues ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_084 – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR ACCORD-CADRE
À BONS DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA CONCEPTION DE REPAS
AUX RESTAURANTS SCOLAIRES ET AUX ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à lancer une procédure d'appel d'offres pour accord cadre à bons de commande pour la fourniture et la conception de repas aux restaurants scolaires et accueils collectifs de mineurs.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_085 – RELAIS PETITE ENFANCE
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC VYV3**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec Vyv3 pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_086 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
AVEC LA CAF DU CALVADOS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Calvados pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi que tous documents nécessaires.

DÉCIDE le retrait de la délibération n°DEL2025_058 du 24 septembre 2025.

**N°DEL2025_087 – SIGNATURE DE LA CHARTE
MA ROUTE EN DEUX-ROUES MOTORISÉ (MR2RM)**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise à disposition de l'application collaborative et gratuite Ma Route en Deux-Roues Motorisé destinée aux usagers des deux-roues motorisés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la charte MR2RM ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_088 – SIGNATURE DE LA CHARTE PLAN SÉCURITÉ VÉLO (PSV)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la mise à disposition de l'application gratuite Plan Sécurité Vélo Calvados destinée aux motocyclistes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la charte PSV ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2025_089 – MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT
EAU DU BASSIN CAENNAIS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'adhésion au syndicat Eau du bassin caennais de la communauté de communes Cœur de Nacre, y compris le territoire de la commune de Bény-sur-Mer, et hormis le territoire de la commune de Reviers, à compter du 1^{er} janvier 2026.

APPROUVE les statuts d'Eau du bassin caennais applicables au 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_090 – CONTRAT TERRITORIAL DU BESSIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le contrat territorial du Bessin pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ainsi que tous documents nécessaires.

ALERTE sur l'éventualité que la compétence assainissement collectif ne soit pas transférée à la communauté de communes Seulles Terre et Mer.

SOLLICITE auprès de l'agence de l'eau, le même accompagnement que la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom dans le cas de la mise en place d'une zone à enjeu sanitaire.

**N°DEL2025_091 – CONVENTION AVEC TER'BESSIN POUR LA RÉALISATION
DE LA CARTOGRAPHIE DE RECOL DU TRAIT DE CÔTE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mandat avec Ter'Bessin pour la réalisation de la cartographie de recul du trait de côte ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_092 – DÉSIGNATION D’UN NOUVEAU MEMBRE À L’OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL GOLD BEACH

Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire :

DÉSIGNE Monsieur Didier COUILLARD comme nouveau représentant de Seulles Terre et Mer au sein de l'office de tourisme intercommunal Gold Beach.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_093 – AVENANT AU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES AVEC LE DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l’avenant prolongeant d’un an le Contrat de Développement Culturel des Territoires avec le département du Calvados ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2025_094 – PROJET CULTUREL AVEC LA COMPAGNIE CRÉA : ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE CADRE D’UN DOSSIER LEADER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

APPROUVE le projet culturel de la compagnie Crée sur le territoire, durant l’année scolaire 2026-2027.
ACCEPTE l’attribution d’une subvention de 3 000 € à la compagnie Crée, en 2026.

CONDITIONNE le versement de cette aide à l’octroi d’une subvention des fonds Leader.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2025_095 – MOTION DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ NESTLÉ SUR LE SITE DE CREULLY-SUR-SEULLES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l’UNANIMITÉ :

SOUTIENT le projet de développement de la société Nestlé, acteur majeur du développement économique du territoire, sur le site de Creully-sur-Seulles.

SOLLICITE un engagement ferme et définitif du SDIS 14 sur le planning de construction du nouveau centre de secours de Creully-sur-Seulles qui conditionne le projet de Nestlé.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.